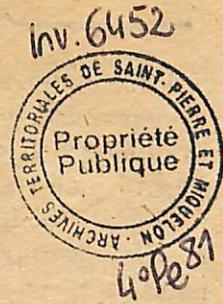


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes.	3 fr. 60
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

Autres faits et gestes du Savoyard

Le petit rageur, qui joue si piteusement, depuis quelques mois, le rôle d'administrateur p.i. aux Iles St-Pierre-Miquelon, n'a vraiment pas de chance dans ses accès de crises epileptiques. Or chacun sait qu'il en a au moins une, et quelquefois deux, tous les quinze jours, lesquelles, chose assez bizarre, coïncident toujours avec la sortie de la "Vigie". Ce "chiffon de papier", comme il se plait à l'appeler dans ses moments de crânerie, a en effet le don de le mettre hors de ses gonds. Il rage, écume, bave, évacue par tous les orifices la . . . suis qu'il a au fond des intestins: un vrai *ramonage*, quoi!

Mais jamais, paraît-il, on ne l'avait vu aussi *furibond* que samedi, 25 Novembre dernier. "Ainsi soit-il" lui-même, habitué cependant à ces éruptions bimensuelles n'en revenait pas; il crut même prudent, à un moment donné, le mettre une porte bien cadenassée entre lui et son seigneur et maître: encore n'était-il qu'à demi rassuré.

Quand à la cause de cette fureur, sauvie de toutes sortes de *déjections administratoires*, vous l'avez déjà devinée, amis lecteurs. Notre "chiffon de papier" venait de paraître encore une fois, chose qui lui arrive assez régulièrement deux fois par mois. Il en a bien le droit, me direz-vous, Oh! sans doute, mais le misérable s'était permis, cette fois de critiquer "quelques faits et gestes du Savoyard" et de lui reprocher, entre autres choses, certaines nominations de professeurs d'Anglais comme ayant été faite en de-

hors de toute légalité et dans des circonstances bizarres, pour ne pas dire scandaleuses.

Longue, étant morveux, ne pouvait manquer de se moucher: il l'a fait *bruyamment* comme toujours.

Et pourtant, n'étions-nous pas en droit de lui dire:

Qu'en nommait Mme X . . . comme professeur d'Anglais à l'Ecole laïque sans consulter le Conseil d'Instruction Publique, il avait commis une *illégalité*

2o Qu'ayant fait cette nomination sans tenir compte de la situation du mari de cette Dame, lequel est actuellement employé comme, *chantre aide-bedeau* à l'église et *professeur* de l'Ecole Libre il aurait de la peine à se laver de cet acte de *cléricalisme*?

3o Qui en revenant ensuite, réflexions faites sur cette nomination, qu'en mettant l'intéressée en demeure de choisir entre le maintien de sa nomination et l'obligation d'envoyer ou au moins d'inscrire ses enfants à l'école laïque, il s'était de plus rendu coupable d'une odieuse *goujaterie*?

Oui, nous étions en droit de lui jeter tout cela à la face, et c'est ce que nous avons fait.

Mais ce que nous n'avions pas dit, parce que nous nous réservions de lui montrer ensuite de quel bois nous nous chauffons, c'est que M. Longue était allé jusqu'à émettre l'étrange prétention de nous lier les mains, de briser notre plume et d'empêcher la Vigie de crier au scandale.

— "Je crains que la "Vigie" en parle, avait dit timidement Mme X . . . A ce mot de "Vigie" Longue ne fit qu'un bond du plancher au plafond.

— "Qu'elle en parle donc!" s'écria

t-il, transporté soudain au paroxysme de la rage: «J'en connais tous les rédacteurs et je sais que votre frère en est le principal qu'elle en parle! mais je vous préviens que c'est lui qui *écopera*!» Telle est du moins la version qui nous a été donnée de cette scène vraiment grotesque, car nous repoussons du pied celle que colportent les mauvaises langues et d'après laquelle, certain petit papier portant une *accusation gratuite* contre un de nos amis aurait été signé et remis entre les mains de M Longue. Quoiqu'il en soit, "la Vigie" en a parlé! Ce "chiffon de papier" a osé quand même élever la voix et dévoiler les honteuses machinations du Ramoneur: preuve évidente que tous ses rédacteurs sont *indépendants*, et qu'ils n'ont pas peur des foudres administratoires.

La "Vigie" en a donc parlé et dans des termes qui n'auront sans doute pas plu à M Longue car une demi-heure à peine après la sortie de notre journal, son *prétendu rédacteur principal* était malé au bureau . . . des *Longitudes*.

Longue, croyant déjà tenir le "loup par les oreilles" s'était subitement calmé et savourait d'avance intérieurement la petite vengeance qu'il s'appretait à exercer contre le coupable.

Malheureusement, au lieu du loup, ce fut *l'agneau* qui se présenta et comme ce dernier était aussi innocent que l'enfant qui vient de naître, il resta interloqué dès les premiers mots de l'interrogatoire auquel il fut soumis se demandant s'il ne rêvait pas ou si Longue jouissait bien de toutes ses facultés.

— "Oui ou non, clamait ce dernier, êtes-vous l'auteur de cet article? — Oui ou non êtes-vous le rédacteur de ce "chiffon"?



Et le prétendu *rédacteur principal* se demandait toujours, s'il était bien éveillé ou si Longue n'avait point, par hasard, une araignée au plafond.

Il finit tout de même par lui faire comprendre que non seulement il n'était point l'auteur de l'article incriminé mais qu'il en ignorait même le contenu, attendu qu'il n'avait pas encore reçu la Vigie qu'il n'était pas davantage *rédacteur* du susdit chiffon mais qu'il pourrait cependant l'être sans que lui, Longue puisse l'en empêcher, attendu que le métier de journaliste n'est pas incompatible avec celui d'avocat même agréé et que pour sa part il n'avait pas abdiqué sa liberté de penser et d'écrire, même dans les journaux.

Merci à notre ami d'avoir donné en passant, cette petite leçon de droit à M. Longue qui se figurait probablement que les avocats étaient des esclaves, au moins aux îles St-Pierre et Miquelon.

Pour qu'il sache bien le contraire, nous tenons à sa disposition toute une collection d'articles signés : J. F. POMPEI, autre avocat, qui n'avait pas lui non plus, abdiqué sa liberté de penser et d'écrire, même dans la VIGIE; et Longue, sans aucunement être édifié en lisant ceux qu'il consacrait de temps en temps à Caperou et à Antonnéti.

Il faudrait cependant que notre "ramoneur" finisse par comprendre que ses menaces sont vaines, que ses yeux de Chat-huant n'effrayeront personne et que surtout les rédacteurs de la "Vigie" se flattent de lui comme de leur première gloire.

Ferdinand Le Rêmy
(cousin de autre)

P-S. On nous demande "Comment Longue a bien pu faire pour embrasser "Ainsi soit-il" sur les deux joues ?

Eh ! pardi, il aura pris des échasses comme les Landais, à moins qu'il ne l'ait fait mettre à genoux comme un vulgaire cheveau.

Une chose certaine c'est que les joues "d'Ainsi soit-il" malgré un lavage en règle au savon noir de Ma seille portent encore les traces de ce baiser de Judas.

F. L. R.

Les réformes administratives et judiciaires

Elles vont paraître voir le jour sous peu. Il nous est revenu que le service judiciaire serait compris dans ces réformes. Sur quel-

je base ce rouage sera t-il encore une fois réorganisé ? Nous l'ignorons, mais si nous avions eu à émettre un avis, nous aurions proposé la suppression du Conseil d'appel et du tribunal de 1^{re} instance. A la place de ces deux juridictions on instituerait une justice de paix à compétence étendue. Notre colonie se meurt, l'armement local, cette source de prospérité pour elle à vécu; donc plus de transactions, partant plus de procès ou si peu que ce n'est vraiment pas la peine d'en parler. Il est sans doute inutile de conseiller des juges qui n'ont d'autre occupations qu'à parcourir les quais s'ennuyant comme des rats morts.

Le Conseil d'Appel coûte en effet à lui tout seul 7.600 francs pour juger bon an mal an cinq ou six affaires. C'est excessif. Et encore ne sont pas compris dans ce chiffre les indemnités de chauffage, d'éclairage d'ameublement et autres petits accessoires attribués au Président. Le Tribunal de 1^{re} instance nous coûte 5000 francs pour liquider par an une vingtaine d'affaires, peu importantes pour la plupart. Un fonctionnaire qui remplit les fonctions de Procureur de la République, touche mille francs pour honorer de sa présence quelques rares audiences et poursuivre de temps en temps un patrouille B... de matelot qui aura eu le tort dans son ivresse, d'injurier un brave pandore. Cette fonction pourrait-être également supprimée sans inconvénient et le rôle de Ministère public dévolu au commissaire de police.

Un juge de paix à compétence étendue à la solde de 5000 francs suffirait donc pour l'expédition d'affaires qui vont devenir de plus en plus rares, à notre grand regret pour mesmeurs les agriculteurs qui peuvent déjà chercher une autre situation. Quelques maisons de commerce métropolitaines demandent des représentants-commissionnaires pour le Soudan et Madagascar. C'est le moment d'en profiter, hâtez-vous donc chers maîtres

Les appels civils et commerciaux ainsi que les correctionnels pourraient être jugés sur pièces par une Cour d'appel de France avec dispense de timbre et d'enregistrement, donc à peu de frais. Pour les affaires d'Aisis, il serait adjoint au juge de paix quatre citoyens. Ce magistrat remplirait en outre les fonctions de Juge d'instruction telles qu'elles sont déterminées par les lois de la métropole.

Aux grands maux, les grands remèdes et puisque il faut faire des économies, il n'y a pas à hésiter, supprimons ce qui est devenu inutile et superflu.

Cette réforme déplairait à certains intéressés au maintien de l'état de choses ac-

tuel, mais nous sommes persuadés qu'il se serait bien accueillie de la plus grande partie de la population qui n'est pas du tout chicanière ainsi qu'on le croit généralement, et, à la condition de ne pas lui imposer un magistrat arriviste—genre Longue par exemple—elle se contenterait d'un bon vieux brave homme de Juge de paix ayant l'expérience des affaires que le plus souillé arrangerait dans son cabinet au grand bénéfice des justiciables.

Et puis enfin, ce changement aurait le grand avantage de nous débarrasser du dit Longue, de taille ridiculement courte, malgré son nom, qui ne vaut guère mieux au moral parce qu'il est sans valeur et avec cela odieux avec acharnement, vulgaire, habileur, autoritaire et cassant comme tous les médiocres. Son ami Benâtre serait sans doute navré de ce départ, mais il ne tarderait pas lui-même à boucler ses malles pour aller rejoindre son cher président chez les nègres d'Afrique où le ministre ne manquera pas de l'expédier.

Gloanez négligent et paresseux.

Oui, négligent et paresseux, n'en déplaît à ses rares amis qui vont encore lever les bras en l'air, pousser les hauts cris et vouloir faire passer leur grand homme pour un martyr.

Le 17 Novembre 1910, il y a par conséquent un an, M. Delisle, alors lieutenant de port, écrivait à M. Gloanez Président de la Chambre de Commerce pour lui signaler l'état défectueux de l'appareil de la mâtresse. Le palan différentiel était cassé et il devenait urgent de le réparer.

Le 19 Novembre M. Gloanez répondait à M. Delisle que sa lettre avait eu bon accueil et qu'il avait nommé une commission de deux membres pour s'assurer du bien fondé de sa demande.

La susdite commission a-t-elle fonctionné ? nous n'avons aucune raison d'en douter mais ce que tout le monde peut constater c'est que les réparations demandées et cependant si nécessaires n'ont pas encore été faites.

Quand on accepte des honneurs il faut en endosser les charges. Il ne suffit pas de se faire nommer Président d'une Chambre de Commerce pour croire que tout est fini ainsi. Le Président de cette Compagnie n'a pas seulement qu'à proroger sur le quai en faisant tourner ses bras comme les ailes d'un moulin à vent.

Si le palan différentiel de l'appareil de la mâtresse n'est pas encore réparé, si les ma-

rins qui matent et dématent tous les jours les navires au moyen de l'appareil en filin avec poules en bois, sont exposés à de très graves accidents, la faute en est, nous n'hésitons pas à le dire, à la paresse et à la négligence de M. Gloanec.

La Chambre de Commerce encaisse les droits de mâtages et de démâtages, c'est la moindre des choses quelle tiennent la mâture en bon état.

Mais nous l'avons déjà dit, ce pauvre Gloanec perd la tête dès qu'on le sort de ses caniques et de ses toupi s et puis, il a un poil dans la main qui, paraît-il, le gène pour travailler, qu'il aille chez Trifol.

Aux réunions de la Chambre de commerce, il pontifie, mord ses moustaches et... émet des vœux.

Ça ne coûte pas cher d'émettre un vœu, ça pose, ça donne aux gogos l'illusion d'un homme qui travaille.

Il n'en est rien.

Eh bien! puisque Gloanec est incapable de s'occuper de la mâture, nous prions l'Administration, si toute fois elle aussi n'est pas trop occupée de prendre la chose en main et de passer la direction de la mâture au lieutenant de port.

Nous sommes persuadés que si M. Lemaitre est chargé de cet appareil, tout sera promptement remis en état, et que nos marins pourront de nouveau se livrer aux opérations souvent difficiles de mâtage et démâtage, avec les garanties de sécurité qu'ils sont en droit d'attendre.

Quant au célèbre Président des caniques et des toupi s nous l'engageons à continuer à pondre des vœux et quand il en aura suffisamment pondus, il pourra s'asseoir des sus et les couver, il peut être sûr qu'aucun d'eux n'aboutira.

Le Tableau d'honneur de la Vigie

Pour grand, M. Longue n'est pas grand, certes mais il prétend, comme l'autre être sans pardessus le marché!

Celui qu'il veut copier ne valait pas bien cher mais décidément notre nouveau policier des familles qui prétend que la Vigie est un tableau d'honneur... tout simplement parce qu'il voit figurer son nom, mérite le couplet du "Petit Grégoire":

T'es ben trop petit mon ami

T'es ben trop petit, Dame ouï!

M. André, le premier petit s'il en ait cette naïveté (il en avait tant d'autres), de dire du haut de sa Tribune que "c'était une bonne note au ministère d'être couché sur cette feuille" dont la lecture assidue lui

inspirait les mêmes réflexions cousues de fil... jaune que répète aujourd'hui si mal le petit Longue.

Le 29 Janvier 1910 une première fois La Vigie l'a remis à sa place sur ce qu'il appelle notre tableau d'honneur; la leçon n'ayant pas suffi elle dut recommencer le 21 mai suivant, dans un article intitulé "Au Cloaque" où ses propres paroles figuraient au Tableau d'Honneur pour bien spécifier le genre d'honneur que méritait son nom.

Depuis il n'en a plus redemandé: il a compris que la mention que fait La Vigie des faits et gestes malpropres de certains personnages est trop claire pour être *Un Honneur* et que sa fierté mal placée devait chercher un autre aliment que celle de ces pâles voyous qui, pour *voir leur nom sur le Journal*, assassinent le premier passant venu ou mettent une bombe de sel de cuisine sur la fenêtre d'un sénateur.

Tais-toi toi-même

Avant la naissance de Longue, disait le poète, les îles St-Pierre et Miquelon, l'île aux Chiens, Langlade, étaient ensevelies dans la sauvagerie! Unus erat loto naturae vul-
tus in orbis, quem graeci dixerunt chaos, ru-
dis indigestaque moles!

Pour ceux qui ne sauraient pas le latin, on a mis la chose en français, au commencement de l'alinéa.

Tout ce qu'il a pu y avoir avant lui, porte ombrage à cet insecte malaisant qui s'agit désespérément tel un pou tombé dans la mélasse. Que voulez-vous! Il s'est aperçu qu'il ne supporte d'aucune manière la comparaison et... ça l'embête!

Il a voulu ramener nos cheminées sans en avoir été prié et il s'est saisi; Savoyard éclairé, il a pensé qu'il ne pouvait y avoir de meilleur moyen de supprimer la suie, que de supprimer aussi les cheminées. Après tout il doit s'y connaître.

Entre parenthèse on devrait éloigner au moins en hiver des pays froids, des gens qui tout en dévorant quatre fois plus de charbon que les autres veulent empêcher les simples mortels tels que... lui même il n'y a pas déjà si longtemps d'en avoir

Or pour se ménager de chaudes amitiés parmi les noyés qui se sont faits avant lui mettre à l'ombre des cocotiers, M. Longue désire et ordonne qu'on ne vienne pas indiscrètement et intempestivement les tirer de l'ombre. Ce sont ses petits amis: faut pas y toucher sans quoi il vous piquera lui même de ses aiguillons qu'il croit empoison-

nés ce pauvre! il a beau être empoisonné cela ne le rend pas plus dangereux.

Aussi avons nous bien rigolé quand on nous a raconté la violente colère de ce petit pacha en apprenant qu'on se rappelait encore qu'un administrateur.... précédent, un vrai, avait dit hautement que le caractère d'un de ses fameux petits amis appelaient les qualifications les moins élogieuses.

On l'aurait entendu dans son délire, s'exprimer à peu près ainsi: «Qu'il soit à l'ins tant même bouilli, étranglé, empoisonné, écartelé, pendu, écorché, banni, décapité, roti, échaudé, électrocuté, emmuré, noyé, cuit à petit feu, exilé, empalé, roué, saigné, pilé, coupé en petits morceaux, mangé par les rats, jeté aux serpents, gelé, torturé, brûlé, trainé sur la clie, écrasé et même s'il y a lieu mis en disgrâce jusqu'à ce que mort s'ensuive! A moins... pour se racheter, qu'il ne veuille bien publier à ses risques et périls, qu'on pourra débiter une page bien longue, sur ceux qui disaient de si grandes méchancetés de mes petits amis que je connais, aime et chéris.» A ce moment, il y eut une crise de larmes; mais Ainsi soit-il, tel une mère, fit apporter une tisane de Whisky, qui consola notre petit bonhomme, lequel fit aussitôt une jolie rasette à Jérôme.

Vous connaissez l'adage: "La femme de César ne doit pas être soupçonnée" Ce sont maintenant les petits amis de ceux qui doivent être bien avec César, que l'on vient dire maladroitement qu'il ne faut pas soupçonner; mais qu'il se taise lui-même s'il craint la lumière, qu'il se taise comme son tendre ami Didelot, qui supprima la politesse et qui est actuellement encore en souffrance à nos frais, dans quelque vague oubliette balnéaire, faute par l'administration de savoir où le liquider: il n'y a plus de place à Mayotte!

Puisqu'il ne sait pas se faire, il apprendra que trop gratter cuît, que trop parler nuit, et qu'en criant si haut que il fréquente il nous apprend du même coup qui il est.

En effet, pour mettre les points sur les i en réclamant à si grand frais le silence, M. Longue s'expose très imprudemment, à ce que ses fameux petits amis n'auraient pourtant pas volé.

Dîner officiel

Notre très distingué administrateur... a donné samedi dernier un dîner officiel à ses Chefs de Service.



A cette occasion et par continuation, M. Longue n'a pas manqué d'y aller de sa petite gaffe.

En effet, on nous affirme que M. Demalvilain Trésorier-Paye, chef de service était exclu de ce dîner. Pourquoi donc ?

M. Demalvilain est depuis 15 ans à St-Pierre, et jamais chef de colonie ne lui a fait aucun affront. Il a fallu que ce soit ce malheureux Longue qui agisse de la sorte.

M. Demalvilain se console facilement en pensant qu'autrefois il s'est assis à la table du Président de la République, de Ministres, de Députés, de Sénateurs, de Généraux et Amiraux qui valaient bien Longue, et que ce dernier n'a jamais eu cet honneur.

Enfin il ne frut pas trop lui tenir compte de ses gaffes réitérées, il est grisé par la folie des grandeurs, peut-être subit il aussi l'influence de ses mauvais conseillers.

Nous y reviendrons

CRIME

Moulin a eu ses morts! (on se souviendra longtemps de la triste odyssée des 7 braves du Croiseur Amiral Aube). Longue, jaloux veut avoir les siens.

Dans la soirée du 23 Novembre, par une nuit très noire et avec mauvais temps, le nommé Stanislas Phélypot, se rendant chez lui est tombé dans le quai du Commerce et s'est noyé.

Son corps a été retrouvé le lendemain. Tout le monde connaît ce brave marin qui, malgré ses 70 ans, naviguait encore et gagnait sa vie en maniant les durs avions.

Une mort plus douce eut été, semble-t-il, la juste récompense de toute une vie de travail; la négligence de Longue en a décidé autrement.

En effet si Phélypot trompé par l'obscurité s'est jeté dans le quai où il s'est noyé c'est parce que depuis longtemps les quais ne sont plus éclairés du tout.

Mais pour M Longue, le bien être, la sécurité des habitants, sont des choses négligeables, lui est bien au chaud en train de déguster son petit verre de whisky.

Nous nous sommes plusieurs fois occupés et nous avons protesté contre ce défaut d'éclairage des quais quand la lumière électricité manque, nous avions prévenu Longue qu'il y aurait des accidents et qu'il en serait responsable.

Nos protestations n'ont pas été entendues, aujourd'hui on voit le résultat de cette égrence coupable.

Longue nous le répétions est jaloux, de son collègue Meulin. Il veut ses morts, pour marquer son passage à St-Pierre de l'universelle réprobation.

Longue veut son dossier il le veut noir

bien noir il y veut aussi quelques tâches de sang.

Il l'aura car son tour viendra et il ne perdra rien pour attendre.

LE PALAIS DE THÉMIS EST DANS LE MARASME

Le service judiciaire n'a vraiment pas de chance.

De puis que Longue est dans le pays, les juges passent, tel que des ombres chinoises (nous le répétons) Voilà que cela continue.

Dans le prochain numéro de la Vigie, nous commenterons les motifs et les conséquences de la démission de l'honorable M. Demalvilain, Président du Tribunal, et nous démontrerons une fois de plus, que Longue, par son impéritie et sa suffisance, désorganise les organes vitaux de notre pauvre pays qui s'en va.

Bas les masques on vous a reconnus!

La "Vigie" ne publie pas les noms des gens qui n'ont pas le courage de signer leurs originaux. N'en déplaise à ceux qui voudraient être journalistes sans journal, et faire porter à d'autres la responsabilité de leurs moucharabées.

Or de lâches anonymes cherchent à salir dans l'ombre par des billets, sans nom adressés à La Vigie, certaines personnes dont nous avons d'énormes raisons de croire qu'il devraient respecter du moins La Vie Privée.

Et.... nous avons percé l'anonymat sous lequel pensaient se cacher les Judas, toujours les mêmes, qui de plus ont montré bêtement le bout de l'oreille en faisant les bons apôtres, se flattant sans doute de semer la division partout!.... Mais.... La Vigie sait les noms qu'on prétend lui cacher!

— Les chiens ravalent ce qu'ils ont vomis, faites comme eux, moucharabés, rentrez dans vos tanières et gardez pour vous vos fantaisies anonymes, sans quoi nous n'hésiterons pas à vous désigner à la vindicte publique en vous arrachant le masque d'honneur et de considération volée à l'abri duquel vous éructez et vomissez.

Bas les pattes ou bien ce sera la schlague!

Conférence populaire

Le bruit court avec persistance qu'une conférence populaire aurait lieu prochainement.

Le but de cette réunion serait de discuter les précautions à prendre pour assurer avec toute la rapidité possible le service médical dans la colonie.

Nous félicitons les personnes qui se mettent en tête de ce mouvement. Il est hors de doute que la colonie ne peut rester avec un seul médecin pour les trois îles, c'est absolument insuffisant.

Nous sommes déjà assez d'laissés sous d'autres rapports pour qu'au moins nous puissions avoir quelque satisfaction et une certaine sécurité de ce côté.

Nous ne demanderons rien à Longue, nous nous adresserons directement à la Mère Patrie.

Passagers Arrivés

PAR ST-PIERRE-MIQUELON

le 17 Novembre 1911

Messieurs: Etchévery, Jean Valet Victor, Valet Mathurin, Urutavaru, Coutance E, l'abbé Broudel, de Trécut, Grézel E.

Passagers Partis

PAR ST-PIERRE-MIQUELON

le 19 Novembre 1911

Messieurs: Artois Auguste, Artois Auguste fils, Légasse Christophe, Ollivier Auguste, Ollivier Auguste fils, Lelandaïs Emile, Poirier F, Le Pennec Pierre, Redman Etienne, Redman Léon, Redman Maurice, Redman Etienne fils Redman Francis, Lambert Georges père Lambert Georges fils, Mgr Oyhénaert Jean, Grandais Auguste, Blondin Louis Blondin Henri, Blondin Noël, Blondin René, Béliard Célestin, Girardin Henri, Bidet Georges, Bidet Léon, Austin Alfred, Vincent Louis, Pailloz Paul Bourelet Constant, Ollivier Emile, Bonnell William.

Mesdames: Artois Marie, Bourgeois Joséphine, Delépine Ernestine, Le Pennec Rosalie, Redman Julia, Blondin Fanny, Lejorieu Annie, Bidet Marie, Lefrère Blanche.

Mesdemoiselles: Redman Simone, Arnau Marie, Salomon Jeanne, Bidet Marietta, Lemoine Alex, Le meiré Charlotte, Gautier Augusta.

LA VIGIE -- Le gérant. W. Lefèvre